

Message concernant le supplément I au budget 2015

du 25 mars 2015

Le message et les projets d'arrêté concernant le supplément I au budget 2015 ont été approuvés par le Conseil fédéral le 25 mars 2015.

Ce message est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi¹.

Le texte peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:
www.efv.admin.ch > Documentation > Rapport sur l'état des finances > Supplément

21 avril 2015

Chancellerie fédérale

¹ En application de l'art. 19 de l'ordonnance du 17 novembre 2004 sur les publications officielles (RS **170.512.1**), la publication dans la Feuille fédérale du message concernant le supplément I au budget se limite à la mention du titre et au nom de l'organisme auprès duquel il peut être obtenu, conformément à l'art. 13, al. 3, de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS **170.512**).

